



Séance du Conseil municipal Du mardi 13 juin 2017

Absente excusée : GUERY Mado pouvoir à BOUTET Claude

Absent excusé : MALAIS Vincent

0 - Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 9 mai 2017

1- DELIBERATIONS

1.1 – Décision modificative : Assainissement

A la demande de la Trésorerie, une décision modificative – virement de crédits est nécessaire pour régler le mandat des travaux d'assainissement, impasse des plantes. (cf extrait délibération)

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	2156	ONA			Matériel spécifique d'exploitation	15 500,00
Total						15 500,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
23	2315	ONA			RESEAU	-15 500,00
Total						-15 500,00

Vote du Conseil municipal

OK à l'unanimité des conseillers présents

1.2 – Allocation en non-valeur : titre de location Espace Ben-Hur de 2013

Notre comptable, M. MOUTARD, n'ayant pu recouvrer le montant du titre de recette n° 144 de 2014 correspondant à un solde de location de l'Espace Ben-Hur, il demande l'allocation en non-valeur de ce titre dont le montant s'élève à 130 €. Le redevable est Dominique BOUTEILLER de la Tardière. De 2014 à 2017, ce dernier a été relancé 5 fois par les services de la Trésorerie.

Vote du Conseil Municipal

OK à l'unanimité des conseillers présents

1.3 – Approbation du Contrat Vendée Territoire

Construits sur la base d'un diagnostic de territoire, permettant de valider avec les élus locaux des priorités d'aménagement, les contrats Vendée Territoires visent à soutenir un ensemble d'opérations : aménagement d'espaces publics, réalisation d'équipements sportifs ou culturels, développement des structures petite enfance, aménagement de sites touristiques, etc.

A travers ces contrats, la priorité est donnée aux opérations structurantes tout en conservant une part de l'enveloppe financière du Département à des opérations locales, portées par les communes.

Le Conseil municipal s'est réuni le 9 mai 2017 et a validé les priorités d'aménagement du territoire.

Au vu de ces enjeux, le Comité Territorial de Pilotage du Pays de La Châtaigneraie s'est réuni le 12 mai 2017 afin de sélectionner les opérations inscrites au contrat de territoire et déterminer les modalités de répartition de l'enveloppe de 2 260 770 EUR du Département.

41 opérations ont été sélectionnées :

- Projets structurants du territoire : 23 opérations, dont 18 projets inscrits dans trois plans intercommunaux (locaux commerciaux, équipements sportifs, équipements dédiés aux pratiques culturelles) et 1 programme de voirie communale, soutenus par le Département à hauteur de 1 596 625 EUR ;
- Opérations en fonctionnement: 3 projets soutenus par le Département à hauteur de 140 000 EUR.
- Projets communaux d'intérêt local : 15 projets soutenus par le Département à hauteur de 524 145 EUR

De manière à laisser le temps au territoire de bâtir une vision intercommunale, il a été convenu de flécher parmi les projets structurants une enveloppe de 450 000 EUR sur un programme de voirie communale, à charge pour la Communauté de Communes de définir la clé de répartition de cette dotation entre les différentes opérations du territoire.

Le contrat Vendée Territoires à intervenir avec la Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie est joint en annexe.

Il est proposé au Conseil municipal de :

· valider le contrat Vendée Territoires du Pays de La Châtaigneraie, joint en annexe, à intervenir avec la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie et l'ensemble des communes composant la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal :

- Approuve le Contrat Vendée Territoires du Pays de la Châtaigneraie, joint en annexe à la présente délibération à intervenir entre la commune et le Conseil Départemental de la Vendée

- Autorise le Maire à signer le contrat et toutes les pièces relatives à ce contrat.

Vote du Conseil Municipal

OK à l'unanimité des conseillers présents

2 - DOSSIERS EN COURS

2.1 - Travaux au Marmiton

Les travaux d'accessibilité lot n°1 (VRD) sont terminés. Seule la rampe inox reste à poser.

Le dossier de demande de Permis de Construire pour les sanitaires a été déposé auprès de l'ADS pour instruction. Le démarrage des travaux est prévu début septembre, puisqu'au vu du montant global, une simple consultation suffit (pas d'appel d'offres).

Estimation de l'architecte : 53 354 € TTC

2.2 – Maison des Assistantes Maternelles

Suite à la visite de Mme MORIN du Conseil Départemental, l'avant-projet présenté par Yanic Guérin a été validé.

Le cabinet GUÉRIN finalise le dossier d'appel d'offres pour une consultation des entreprises courant juillet 2017.

Pour information, une association a été créée.